



Sciences : Ces ondes qui sont **omniprésentes** dans nos vies *Page B 6*

Michel David : Le PQ n'aura pas le luxe de profiter d'un répit *Page B 3*

Manon Cornellier : Harper s'en prend maintenant à la justice *Page B 2*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MAI 2014



JEAN-FRANÇOIS BRUNEAU

Une piste cyclable le long d'un boulevard à Copenhague, au Danemark. Des chercheurs québécois se penchent sur la capitale du vélo pour inspirer des réformes du code de la route au Québec.



JEAN-FRANÇOIS BRUNEAU

Le modèle des petites rues résidentielles de Delft, aux Pays-Bas, pourrait facilement se transplanter à Montréal.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des voix s'élèvent à Montréal pour améliorer la cohabitation entre piétons, vélos et voitures.

ENTRE PIÉTONS, BICYCLETTES, VOITURES ET CAMIONS

Pour dompter la voiture

La mort d'une cycliste heurtée par un camion, cette semaine à Montréal, remet à l'ordre du jour le difficile partage de la route sur des infrastructures conçues au siècle dernier. Des universitaires mandatés par le ministère des Transports du Québec cherchent des solutions à Amsterdam, à Copenhague et dans une vingtaine d'autres villes européennes reconnues comme des pionnières de la cohabitation entre autos, vélos et piétons. Zoom sur des idées étonnantes.

MARCO FORTIER

On ne verra jamais un « tunnel de la mort » à Delft, aux Pays-Bas : cette charmante ville de 100 000 habitants a fait le choix d'aménager une voie sûre pour tous les usagers de la route. Et donne même la priorité aux piétons, aux petits vieux en fauteuil motorisé, aux vélos et aux mamans qui sortent avec une poussette. Les camions et les voitures n'ont qu'à attendre!

Près de la gare de Delft se trouve un tunnel semblable à celui qui a été le théâtre du terrible accident qui a emporté une cycliste, rue Saint-Denis, cette semaine à Montréal. Sauf qu'à Delft, le tunnel comporte une piste cyclable surélevée et séparée de la chaussée, en plus d'un large trottoir. Aucune commune mesure avec le viaduc sombre et étroit où la cycliste Mathilde Blais, 33 ans, a été heurtée par un gigantesque camion-grue lundi dernier.

« Les Pays-Bas ont décidé de protéger les usagers de la route les plus vulnérables et ont pris les moyens pour y parvenir », dit Jean-François Bruneau, professeur associé et doctorant en génie civil à l'Université de Sherbrooke. Il fait partie de la Chaire de recherche en mobilité de l'École polytechnique de Montréal, qui a eu un mandat hors de l'ordinaire du ministère des Transports du Québec (MTQ) : élaborer un « code de la rue » inspiré d'une demi-douzaine de pays européens réputés pour leur partage de la route harmonieux.

Le but : faciliter les déplacements en ville. Réduire la congestion. Créer des espaces publics où les gens se parlent, se rencontrent, prennent

un café. Rendre la vie plus agréable. Ce n'est pas une politique contre les voitures, pro-vélo ou pro-piéton. C'est une politique « pour le bien commun », explique Catherine Morency, ingénieure et responsable de la Chaire mobilité à l'École polytechnique.

Le MTQ s'active

Avant même le tragique accident de vélo de cette semaine, le MTQ a ainsi commencé à chercher « des solutions vers un aménagement du réseau plus sécuritaire pour les déplacements des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, etc.) qui tiennent compte de leur faisabilité en fonction du contexte québécois de circulation et des rigueurs hivernales », a appris *Le Devoir*.

Pour remplir cette mission, le chercheur Jean-François Bruneau a mené au cours des dernières semaines 13 assemblées de consultation dans 11 villes québécoises. Il a rencontré 223 citoyens, qui se sont montrés largement favorables à une série de mesures audacieuses en vigueur en Europe : donner la priorité absolue aux usagers de la rue les plus vulnérables, dans toutes les rues ; aménager des zones sans trottoirs où cohabitent piétons, vélos et voitures ; créer des zones sans signalisation, y compris sans feux de circulation et sans panneaux d'arrêt.

Le chercheur a séjourné dans 25 villes de cinq pays (France, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Danemark) pour rapporter les idées les plus innovatrices. La beauté de l'affaire, c'est

que ces solutions ne coûtent pas une fortune, s'implantent facilement et sauvent des vies. On ne parle pas ici d'un tramway à 1 milliard de dollars ou d'un projet pharaonique qui prend des années à implanter. Il suffit d'aménager des rues conviviales et bien pensées. Et de changer la « culture du char » qui domine en Amérique du Nord depuis le siècle dernier.

Le pouvoir aux citoyens

« Le Québec peut s'inspirer de ces concepts européens, mais il faut que la population les réclame. Ça prend une forte mobilisation citoyenne pour implanter un code de la rue », dit Jean-François Bruneau.

À Amsterdam, par exemple, il a fallu une série d'accidents mortels pour que la population réclame la fin du règne de l'auto, au début des années 1980. Cette ville des Pays-Bas est devenue un modèle pour l'efficacité de ses transports parce que les gens l'ont réclamé haut et fort, rappelle le professeur.

La mort de la cycliste Mathilde Blais aurait-elle déclenché ce vent de changement pour de nouvelles règles du jeu en matière de déplacements à Montréal ? Des groupes de cyclistes, de piétons et de simples citoyens ont dénoncé très fort les périls de la circulation à Montréal cette semaine. Le lobby du vélo, notamment, prend une place importante depuis l'an dernier.

Ce n'est pas un hasard si le nouveau ministre des Transports, Robert Poëti — qui s'est fait traiter de dinosaure pour ses propos sur le vélo d'hiver —, a annoncé cette semaine son intention de réviser le Code de la sécurité routière pour l'adapter à la pratique du cyclisme. Les vélos pourront notamment rouler sur les trottoirs aux endroits jugés dangereux.

Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite Patrie, dirigés par les maires Luc Ferrandez et François Croteau,

VOIR PAGE B 3 : VÉLO, AUTO

ULSTER

Le rêve menacé

Le grand projet du Sinn Féin est compromis

ÉRIC ALBERT

à Londres

En signant les accords de paix en 1998, le Sinn Féin, le parti irlandais républicain, n'a pas renoncé à son rêve : unir la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Mais l'objectif est désormais d'y parvenir politiquement. Dans une première étape, l'idée est d'accéder au pouvoir des deux côtés de la frontière.

Jamais le Sinn Féin n'a été aussi proche d'y arriver. Au nord, Martin McGuinness, ancien membre de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), groupe paramilitaire, est vice-premier ministre depuis 2007. Au sud, le parti connaît un fort regain de popularité. Crédité d'environ 20 % de soutien, il pourrait terminer deuxième aux élections européennes du 23 mai, derrière le Fine Gael (« famille des Irlandais », chrétien-démocrate), actuellement au pouvoir.

Le véritable objectif est cependant celui des élections générales d'avril 2016. Le Sinn Féin espère devenir alors le partenaire minoritaire d'un gouvernement de coalition. M. Adams, président du Sinn Féin et député de la République irlandaise depuis 2011, se retrouverait alors au pouvoir. Lui siégerait à Dublin tandis que son compère M. McGuinness contrôlerait le pouvoir à Belfast. « Un tel scénario serait extraordinaire. Gerry Adams veut s'assurer une place dans l'histoire en le mettant en place », estime Ed Moloney, un journaliste irlandais qui dirige pour le Boston College un projet qui recueille les témoignages d'anciens membres de l'IRA.

Une image bousculée

Ce rêve va-t-il dérailler ? La détention de Gerry Adams depuis mercredi soir, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de Jean McConville en 1972, pourrait bousculer ces ambitions. Si la police britannique inculpe Gerry Adams pour avoir commandité le meurtre de cette mère de famille de dix enfants, enlevée et tuée par l'IRA après avoir été soupçonnée d'être une informante à la solde des Britanniques, l'image du leader nationaliste risque d'être fortement bousculée. C'est justement pour désamorcer la crise que le chef du Sinn Féin s'est livré à la police nord-irlandaise. En cas d'inculpation, il pourra déclarer qu'il s'est rendu volontairement à la police, qu'il s'est expliqué et s'est blanchi.

Mais cette arrestation, à trois semaines du scrutin européen, jette le trouble. « Certains éléments du PSNI, qui sont une minorité, cherchent manifestement à obtenir un résultat différent aux élections qui viennent », accuse M. McGuinness.

L'affaire aura des répercussions différentes des deux côtés de la frontière. Au nord, sans remettre en cause le processus de paix, elle pourrait raviver les groupuscules paramilitaires républicains

VOIR PAGE B 2 : SINN FÉIN

PERSPECTIVES

Bataille
suprême

MANON
CORNELIER
à Ottawa

Les conservateurs n'ont jamais eu une haute opinion des tribunaux et s'en sont rarement cachés. Ils s'étaient pourtant abstenus jusqu'à présent de s'en prendre de front à la Cour suprême du Canada. Depuis jeudi, ce tabou est brisé.

D'abord à travers des sources anonymes, puis par une déclaration du bureau du premier ministre, les conservateurs ont tenté de jeter un doute sur cette institution fondamentale en lançant des insinuations de partialité à l'endroit de la juge en chef Beverley McLachlin. Du jamais vu! Et encore plus exceptionnel, même historique, est le match verbal que ces attaques ont provoqué entre le bureau du premier ministre et celui de la juge en chef. Un précédent inquiétant et troublant.

Les allégations d'abord. Elles tournent autour de la nomination du juge Marc Nadon. Le *National Post* révélait jeudi que, selon des sources conservatrices anonymes, la juge en chef aurait fait du démarchage auprès du gouvernement contre la nomination du juge Nadon, nomination que la Cour qu'elle préside a ensuite déclarée inconstitutionnelle.

Les sous-entendus étaient lourds et, fait rare, le bureau de M^{me} McLachlin a cru nécessaire de diffuser une déclaration pour rétablir les faits. Oui, la juge en chef a contacté directement le ministre de la Justice, Peter MacKay, et le chef de cabinet de Stephen Harper, Ray Novak, mais pour discuter «*de l'admissibilité d'un juge d'une cour fédérale*» à un des trois postes réservés au Québec. Et «*la juge en chef n'a exprimé aucune opinion à propos du mérite de cet enjeu*», a précisé le porte-parole de la Cour, Owen Rees.

Jeudi soir, le bureau de M. Harper en rajoutait: «*Le premier ministre ou le ministre de la Justice n'appelleraient jamais un juge en exercice au sujet d'une affaire qui est portée devant son tribunal ou qui pourrait éventuellement l'être. La juge en chef a pris l'initiative de téléphoner au ministre de la Justice. Après que le ministre a reçu l'appel, il a avisé le premier ministre qu'étant donné le sujet dont la juge en chef souhaitait discuter avec lui, il serait mal avisé et inapproprié de sa part de répondre à son appel téléphonique. Le premier ministre s'est montré d'accord et n'a pas répondu à l'appel.*»

◆ ◆ ◆

M^{me} McLachlin n'étant pas du genre à plier l'échine, son cabinet a répliqué hier. «*Il n'y a à aucun moment eu quelque communication que ce soit entre la juge en chef McLachlin et le gouvernement au sujet d'instances devant les tribunaux*», a dit son bureau, avant d'offrir une chronologie détaillée des événements. Et la juge d'ajouter: «*Vu les possibles répercussions de la question pour la Cour, je souhaitais m'assurer que le gouvernement était au fait de la difficulté touchant l'admissibilité. Je n'ai à aucun moment exprimé quelque opinion que ce soit quant au fond de la question de l'admissibilité. Selon la coutume, les juges en chef sont consultés durant le processus de nomination, et il n'y a rien d'inopportun à soulever une possible difficulté susceptible d'influer sur une éventuelle nomination.*»

Dans un courriel au *Devoir* hier, le directeur des communications du premier ministre, Jason MacDonald, a reconnu que M^{me} McLachlin a contacté le ministre et le bureau du premier ministre durant le processus de sélection. Or, à ce moment-là, personne ne pouvait présager qu'un avocat torontois contesterait la nomination du juge Nadon devant les tribunaux.

Le ministre de la Justice, Peter MacKay, a lui-même dit jeudi que c'était «*la prérogative de la juge en chef*» de le contacter dans le cadre du processus de nomination et que lui-même lui parlait à l'occasion. «*Il est nécessaire que j'aie un dialogue ouvert avec le juge en chef de la Cour suprême*», a-t-il ajouté.

Le gouvernement a préféré ne pas tenir compte des avertissements de M^{me} McLachlin, demander l'avis de deux anciens juges de la Cour suprême et celui d'un juriste éminent et foncer. C'est sa prérogative, mais il ne peut pas dire qu'il n'avait pas été prévenu.

◆ ◆ ◆

Toutefois, en s'attaquant à M^{me} McLachlin, il vise un des piliers de notre démocratie constitutionnelle. Tout cela sent le désir de revanche. Depuis le début de l'année, la plus haute cour du pays a débouté le gouvernement dans cinq causes importantes, dont la nomination du juge Nadon et la réforme du Sénat. Les conservateurs en ont assez.

Fidèles à leurs vieux réflexes réformistes, ils sont persuadés d'être victimes d'un biais défavorable plutôt que d'être responsables de leurs propres échecs. Et la tactique du dénigrement n'est pas nouvelle pour eux. C'est la même qu'ils ont utilisée pour tenter d'ébranler le directeur général des élections et le directeur parlementaire du budget. Et, encore là, parce qu'ils étaient frustrés d'être pris en défaut par ces deux chiens de garde parlementaires.

La confiance de la population en ses institutions démocratiques est déjà flageolante. S'il faut en plus qu'elle doute du dernier garde-fou qui lui reste pour protéger ses droits et l'ordre constitutionnel contre l'arbitraire du pouvoir absolu que détient un gouvernement majoritaire, que lui restera-t-il? M. Harper joue ici un jeu, non seulement lassant, mais dangereux.

mcornellier@ledevoir.com



NOAH GRAHAM AGENCE FRANCE-PRESSE

Les propos du propriétaire des Clippers de Los Angeles, Donald Sterling, ont ravivé le débat sur le racisme aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS

Ces préjugés qui perdurent

On applaudit aux États-Unis aux sanctions de la NBA contre le propriétaire des Clippers à la suite de ses propos racistes. Mais l'affaire souligne le fait que, malgré l'élection et la réélection d'un premier président à la peau noire dans ce pays, les États-Unis ne sont pas encore la société «*post-raciale*» évoquée par le candidat Obama.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

à Washington

Les propos racistes de Donald Sterling tenus à sa maîtresse, V. Stiviano, mais enregistrés et livrés au site Internet TMZ qui les a diffusés, ont été unanimement dénoncés. Le propriétaire de cette équipe de basket de Los Angeles n'a essentiellement trouvé comme défenseur que Donald Trump, autre homme d'affaires riche, qui, tout en critiquant Donald Sterling, a surtout attribué le scandale à «*sa très, très méchante petite amie*».

Depuis la Malaisie où il bouclait une importante tournée asiatique, Barack Obama avait, dès les révélations de TMZ, qualifié les déclarations de Donald Sterling d'«*incroyablement racistes, insultantes et choquantes*». Mercredi, le président, de retour à Washington, a fait savoir qu'il approuve le bannissement à vie et l'amende record de 2,5 millions de dollars imposés par la National Basketball Association (NBA) au patron des Clippers.

En 2008, Barack Obama s'était posé comme un «*agent de changement*». L'élection de cet homme né de l'union d'un Noir et d'une Blanche avait été saluée comme le signe historique d'une société américaine devenue «*post-raciale*». Mais il est désormais clair que la société américaine reste habitée par de vieux préjugés.

«*L'élection d'Obama était le signe que la société américaine a changé, certes, mais seulement dans la mesure où les symboles sont importants*», a expliqué au *Devoir* Lorenzo Morris, politologue à l'Université Howard de Washington, l'une des universités noires les plus anciennes des États-Unis.

Un lourd héritage

Barack Obama lui-même sait bien qu'en dépit de sa victoire aux présidentielles de 2008 et de 2012, les États-Unis sont encore loin d'être la société post-raciale qu'il avait évoquée durant sa campagne face à John McCain. «*Notre pays continue à se débattre avec l'héritage des divisions raciales, de l'esclavage et de la ségrégation; les vestiges de la discrimination sont toujours là et nous continuerons à les voir remonter de temps en temps à la surface*», déclare-t-il aujourd'hui en faisant référence au scandale Sterling.

Les États-Unis ont sans conteste réussi à confronter leur histoire et à la dépasser. «*Il y a eu d'énormes progrès*», dit Barack Obama. La plupart ont été effectués dans les années 1960 sous la pression du mouvement pour les droits civiques de Martin Luther King. Des lois fédérales ont ainsi instauré l'égalité des droits, aboli la ségrégation institutionnalisée et la discrimi-

nation dans de nombreux domaines: du monde du travail au bureau de vote, en passant par les transactions immobilières. Cependant, le passé de l'hégémonie des Blancs sur les autres peuples présents sur le sol américain avant la formation des États-Unis, puis sur les Américains d'autres races après la naissance du pays, n'est jamais bien loin de la surface.

Après les sanctions de la NBA contre le patron des Clippers qui n'aime pas les Noirs, Harry Reid, élu du Nevada et chef de la majorité démocrate au Sénat, a du reste exhorté le propriétaire des Redskins, Daniel Snyder, à changer le nom de l'équipe de football américain de la capitale. Pour Harry Reid, le terme *Redskins* («*Peaux-Rouges*») est «*douloureux pour de la surface*». «*Il est fâcheux que Daniel Snyder essaie de se cacher derrière ce qu'il appelle la tradition. Quelle tradition? Une tradition de racisme*», lance M. Reid.

Le sénateur du Nevada appelle aussi la National Football League à imiter la NBA et à intervenir auprès du patron des Redskins afin qu'une «*population entière d'Américains ne soit plus longtemps dénigrée*». Son appel est appuyé par Leonore Holmes Norton, la déléguée noire de la ville de Washington au Congrès.

D'autres cas

Par ailleurs, les incidents semblables à l'affaire Sterling semblent se multiplier à travers les États-Unis.

La même semaine que le patron des Clippers a tenu les propos qu'on lui reproche, un éleveur de l'État de M. Reid s'est lui aussi fait remarquer par des propos racistes ancrés dans la «*tradition*» que fustige le sénateur. «*Je me suis souvent demandé si les nègres ne seraient pas mieux de retourner en esclavage*», a en effet déclaré Cliven Bundy, héros de certains Américains d'extrême droite parce qu'il refuse depuis 20 ans de payer au gouvernement fédéral les droits de pâturage de son bétail sur des terrains publics au Nevada.

En janvier, le rocker Ted Nugent, fervent détracteur de Barack Obama, décrivait le président comme «*un bâtard sous-humain*» et proposait que le chef de la Maison-Blanche soit «*puni*» pour «*trahison*».

Ces exemples récents ne sont que «*la partie immergée de l'iceberg*», comme l'a remarqué le journaliste noir Bryant Gumbel dans l'émission politique dominicale de NBC, *Meet the Press*.

Plus fondus dans la masse, des courriels et des affiches circulent depuis des années qui dépeignent Barack Obama et son épouse, Michelle, en singes et accusent les politiques adoptées par le président de viser à détruire les États-Unis.

«*Le symbole de succès individuel représenté par Barack Obama n'a pas compensé l'émergence de plus en plus marquée d'une rhétorique raciale dans la sphère politique américaine, notamment avec le Tea Party*», observe Lorenzo Morris. «*Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il y avait eu une diminution importante des*

images raciales utilisées en politique ici, aux États-Unis. Or, au sein du Tea Party, il y a des éléments qui emploient des images ouvertement raciales et qui ont des attitudes nettement raciales, voire racistes», explique le professeur de l'Université Howard.

L'évolution vers la droite de la Cour suprême a récemment traduit dans le droit certaines priorités de courants tels que le Tea Party.

En 2013, la plus haute instance judiciaire des États-Unis, par 5 voix (parmi lesquelles le seul magistrat noir de la Cour) contre 4, a abrogé une disposition cruciale de la loi de 1965 sur le droit de vote qui était destinée à empêcher toute discrimination raciale aux urnes.

Des problèmes structurels

En avril dernier, la Cour a de nouveau rogné sur les protections établies il y a des décennies pour éviter les injustices à caractère racial en soutenant le référendum des électeurs du Michigan qui a aboli dans cet État la discrimination positive dans le monde de l'éducation et du travail. Motif de la Cour suprême: «*le pays a changé*». Or, à bien des égards dans la vie quotidienne des Noirs et d'autres minorités, le pays n'a pas changé.

«*L'élection et la réélection d'un homme [à la peau noire] à la présidence ne changent pas dans les faits certains des problèmes structurels, certains problèmes de mentalité et d'attitude, certains problèmes culturels et économiques*», note Jeffrey Goldberg, chroniqueur au magazine *The Atlantic*.

Le chômage continue donc de frapper deux fois plus de Noirs que de Blancs, une situation qui perdure depuis des décennies, comme le montre une étude publiée dans le journal *Demography*. L'écart entre les Noirs et les Blancs en matière de patrimoine a presque triplé depuis 1984, selon l'Université Brandeis. Bien que les Noirs ne consomment pas plus de drogues que les Blancs, ils sont quatre fois plus susceptibles d'être arrêtés par la police et envoyés en prison par les tribunaux pour usage de stupéfiants. Une ségrégation de fait existe dans les établissements scolaires.

L'homme qui occupe la présidence n'aide pas à changer la situation quand, au grand dam d'élus et d'intellectuels noirs, il rechigne à traiter des problèmes de fond, à part ses mesures pour atténuer les disparités dans la sévérité des sanctions pénales. «*Barack Obama n'a jamais dirigé une équipe qui avait un programme progressiste. Il représente une approche pragmatique et, pour le moment, il ne s'est pas attaqué aux dossiers qui risquent de diviser les races*», souligne le professeur Morris.

«*Le racisme n'est pas revenu, il n'a jamais disparu*», déplore le commentateur noir Eugene Robinson dans le *Washington Post*, après le scandale qui vient d'agiter la NBA.

Collaboratrice
Le Devoir

SINN FÉIN

SUITE DE LA PAGE B 1

dissidents. S'ils sont ultraminoritaires, ils font sentir leur présence. Ils ont commis plusieurs meurtres spectaculaires: deux militaires en 2009, un policier en 2011, un gardien de prison en 2012. Juste avant la Noël 2013, deux bombes ont explosé sans faire de blessé. Une première depuis 1998.

«*Si Gerry Adams est inculpé, lui qui est l'ar-*

chitecte d'énormes compromis pour la paix, la leçon pour les jeunes républicains sera claire: il ne faut jamais faire confiance aux Britanniques. Cette logique peut mettre en danger le processus de paix», estime M. Moloney. Paul Bew, ancien conseiller de David Trimble, premier ministre unioniste de 1998 à 2002, confirme: «*Le processus de paix est évidemment une bonne chose, et il marche, mais il est plein de défauts, parce qu'il est imposé du haut vers le bas [à des troupes réticentes]*».

Au sud, en République d'Irlande, l'arrestation de M. Adams risque de ternir son image. Le

Sinn Féin y est populaire non pour son positionnement républicain, mais parce qu'il incarne la protestation. Il s'est opposé aux plans d'austérité imposés depuis 2008. Alors que la reprise ne se fait vraiment sentir qu'à Dublin, l'agacement monte.

En revanche, les attentats n'ont pas laissé de bons souvenirs et les Irlandais rejettent le passé sulfureux du Sinn Féin. Face à la police d'Irlande du Nord, M. Adams joue un tournant de sa carrière.

Le Monde

PERSPECTIVES

PARTI QUÉBÉCOIS

Boucs émissaires recherchés

Une séance de lynchage. C’est par ces mots qu’un des responsables de la campagne du Parti québécois décrit la réunion à huis clos, qui aura lieu samedi à Laval, des quelque 150 présidents d’associations et membres de l’exécutif du parti. Ils feront le douloureux bilan des 33 jours qui ont mené à la débâcle du 7 avril. Fait à noter, ceux qui étaient sur la ligne de front aux côtés de la chef Pauline Marois ne seront pas là. Les boucs émissaires qu’on voudra clouer au pilori sont déjà partis.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le directeur général du Parti québécois et directeur de la dernière campagne, Sylvain Tanguay, devait présenter vendredi soir sa démission à l’exécutif du parti. Le départ de ce fidèle de Pauline Marois ne surprend personne. La directrice du cabinet de la première ministre, Nicole Stafford, la générale plénipotentiaire de la campagne, ne sera pas à cette réunion; elle n’a d’autre projet que de prendre sa retraite. Le numéro 2, Dominique Lebel, ne sera pas non plus de la partie. Il quitte la vie politique pour retourner au secteur privé.

L’exécutif a préparé un document, à l’intention des présidents des associations péquistes, qui dresse un bilan de la campagne. Le directeur des communications, Julien Lampron, qui épaula à l’heure actuelle le chef de l’opposition officielle, Stéphane Bédard, a rédigé la section du document qui porte sur les communications électorales. Son constat peut se résumer ainsi: oui, le PQ avait bel et bien un message à passer et un plan de match. Et non, Pauline Marois n’a pu s’en tenir à répéter ce message et à suivre le plan de match.

C’est donc dire que c’est en l’absence des principaux responsables de la campagne, ceux qui savent vraiment ce qui s’est passé, notamment les Stafford et Lebel, que se déroulera cet exercice d’autoflagellation. Les militants qui réclamaient que des têtes tombent sont exaucés.

Encore heureux que cette séance de défoulement ait lieu rapidement. En ce sens, la décision du président du PQ, Raymond Archambault, de ne pas attendre la tenue, à la mi-juin, de la Conférence nationale des présidentes et présidents (CNPP) est salutaire. C’est à cette occasion que Pauline Marois fera ses adieux aux militants. Sur tout, le PQ pourra passer à autre chose: s’intéresser à son avenir plutôt que ressasser les erreurs nombreuses d’une campagne catastrophique.

Les règles

Ce ne sera pas à cette CNPP que les règles du jeu de la course à la chefferie péquiste seront arrêtées. Certains souhaitent que ces règles soient connues dès septembre pour que la course puisse se faire au grand jour rapidement à l’automne. D’autres, comme le doyen François Gendron, croient qu’on peut attendre à l’an prochain.

Entre-temps, la course larvée est déjà amorcée. Certains candidats tâtent déjà le terrain. D’autres sont en réflexion. Sept noms circulent: Pascal Bérubé, Alexandre Cloutier, Bernard Drainville, Sylvain Gaudreault, Véronique Hivon, Jean-François Lisée et Pierre Karl Péladeau.

Le dernier en lice, Pascal Bérubé, a fait une sortie cette semaine, affirmant qu’il pourrait se porter candidat. Outre le fait qu’il souhaite «contribuer à la relance du parti», le député de Matane-Matapédia et ancien ministre du Tourisme ne semble pas impressionné outre mesure par les candidats putatifs. «Si aucun des candidats ne suscite mon enthousiasme, je n’écarte pas l’idée de proposer ma candidature», a-t-il dit. De son côté, Véronique Hivon, dont d’aucuns doutent qu’elle caresse l’ambition de devenir chef, a reçu l’appui enthousiaste des jeunes du PQ. Alexandre Cloutier a proposé qu’on permette à tout sympathisant péquiste, et non pas aux seuls membres du parti, de choisir le prochain chef. La course ne serait pas un concours de signatures de cartes de membre, comme cela avait été le cas lors de l’élection d’André Boisclair en 2005. Bernard Drainville n’a pas encore dévoilé



PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La tristesse était grande le soir de l’élection tant chez Pauline Marois que parmi les militants du PQ.

ses intentions bien que tout le monde lui en prête. Jean-François Lisée teste activement ses appuis. Sylvain Gaudreault est toujours en réflexion tandis que Pierre Karl Péladeau se refuse à tout commentaire.

Déjà, Jean-François Lisée se positionne dans l’axe gauche-droite. «Il y a une chose qui est importante, c’est l’authenticité. Le PQ, il est pour l’indépendance et il est social-démocrate», a-t-il déclaré au Devoir.

On peut y voir une première salve contre Pierre Karl Péladeau. Même si, dans un petit laïus le soir de la défaite, avant les Lisée et Drainville, il a été le seul à prononcer le mot «solidarité», le magnat de la presse aura sans doute du mal à se présenter comme un véritable social-démocrate, si tant est qu’il s’y essaie.

Des discussions

Jean-François Lisée croit que la course doit avoir lieu au printemps prochain, ce qui coïnciderait avec la fin de la première année du gouvernement Couillard. D’ici là, il croit que le PQ profiterait de «discussions libres» qui ne

seraient pas conditionnées par une course à la direction du parti. «Pendant qu’il n’y a pas de chef, est-ce que les souris peuvent danser?», illustre-t-il.

Même s’il en appelle à «la fin de l’ambiguïté», Jean-François Lisée avoue qu’il ne sait pas «en ce moment» si le PQ doit, comme le suggère François Gendron, jouer la carte du bon gouvernement, quitte à attendre que l’électorat soit «prêt» à embrasser le projet souverainiste, ou si plutôt les péquistes doivent affirmer: éliminez-nous pour faire l’indépendance ou ne votez pas pour nous. «C’est une question extrêmement difficile», confie-t-il, constatant cependant qu’«il y a beaucoup de soif dans la base militante pour une position strictement souverainiste».

Avec une position pareille, ne risquons-nous pas de voir les libéraux rester au pouvoir pendant 20 ans? se demande Jean-François Lisée. «C’est un gros prix à payer. C’est une grosse punition à infliger aux Québécois aussi.»

Le Devoir

les voitures. Qu’une vaste étendue où les voitures circulent à basse vitesse parmi les piétons, les vélos et les trottinettes pour enfants. Ça fonctionne parce que les règles sont claires: «Priorité aux plus petits», rappelle Jean-François Bruneau.

Ces solutions hors du commun valent pour le cœur des villes. Plus on s’éloigne du centre-ville, plus les usagers sont séparés physiquement. Autre particularité qui pourrait inspirer le Québec: les rues sont conçues pour que les véhicules circulent constamment, sans s’arrêter, mais à basse vitesse. Autour de 30 km/h. Piétons et vélos ont la priorité aux ronds-points, où l’arrêt n’est pas obligatoire.

«La circulation est constante et fluide, dit le chercheur. Ça augmente le débit de circulation de 10 % par rapport aux rues telles qu’on les connaît. Et c’est moins stressant qu’à Montréal, où on trouve un feu rouge à chaque coin de rue et où il faut sans cesse arrêter et accélérer.»

Le maire Denis Coderre tient à faire de Montréal une «ville intelligente». Les chercheurs de Polytechnique lui donneront sans doute matière à bien des projets. Sans que ça ruine les contribuables.

Le Devoir

Un choix obligé



MICHEL DAVID

Il est indispensable pour un parti politique de s’accorder périodiquement un moment de réflexion, mais l’actualité ne lui en laisse pas toujours le loisir. En réalité, ses orientations lui sont souvent dictées par la nécessité d’y réagir à chaud. D’où cette impression d’incohérence qui se dégage parfois.

Sur la question de la souveraineté, le Parti québécois ne risque pas d’être trop dérangé par les initiatives du gouvernement Couillard, qui se tiendra le plus loin possible du dossier constitutionnel. Peu importe l’attitude que le gouvernement Couillard adoptera face à Ottawa, il suffira de dire qu’elle est trop molle. D’ailleurs, les libéraux ne demandent pas mieux que de voir le PQ assumer pleinement ses convictions souverainistes.

En revanche, la politique budgétaire musclée projetée par le nouveau gouvernement va forcer tout un chacun à annoncer rapidement ses couleurs. Québec solidaire n’a pas mis beaucoup de temps à se positionner. Le premier ministre assure que la situation n’est pas «catastrophique», mais réduire les dépenses de 3,7 milliards en un an ne peut pas se faire sans douleur.

Avant même de savoir qui sera touché, François David a conclu avec indignation à une réduction des services et au démantèlement de l’État. Personne ne s’en surprendra, compte tenu du fait que la plateforme électorale de son parti prévoyait plutôt des dépenses additionnelles de 13 milliards par année. Soit, QS ne risque pas de devoir passer le test de la réalité dans un avenir prochain, mais le budget présenté jeudi en Ontario démontre qu’un gouvernement libéral qui fait face à un déficit important peut aussi faire le choix de «faire payer les riches».

Les manifestations préventives qui ont eu lieu jeudi étaient encore modestes, mais elles vont certainement grossir avec la multiplication des victimes des compressions. Bien entendu, Amir Khadir était déjà au premier rang des manifestants. Le PQ a perdu une troisième circonscription à Montréal le 7 avril. A moins de vouloir lui céder aussi Hochelaga-Maisonneuve, peut-il se permettre de laisser à QS le monopole de la défense de l’héritage de la Révolution tranquille? Un mois après les élections, les sondages ne signifient sans doute pas grand-chose, mais le dernier CROP créditait QS de 11 % des intentions de vote et le PQ de seulement 20 %.

◆ ◆ ◆

À l’issue de leur rencontre avec M. Couillard, les dirigeants des syndicats du secteur public se sont réjouis d’apprendre que les conventions collectives qui arriveront à échéance le 31 mars 2015 seront respectées, mais il n’a jamais été sérieusement question de les rouvrir. C’est leur renouvellement qui va poser problème. Un gel de la masse salariale ne se traduirait pas nécessairement par un gel complet des salaires, mais cela exclurait le rattrapage significatif visé par les centrales.

Lors de la dernière campagne électorale, le PQ se serait certainement passé de l’appui du matamore de la FTQ-Construction, Bernard «Rambo» Gauthier, mais les syndicats n’en demeurent pas moins ses alliés naturels. Comment pourrait-il assister en simple spectateur au bras de fer qui s’annonce? Le positionnement que choisira le PQ sera déterminant pour la suite des événements. Il serait un peu incongru, pour ne pas dire franchement ubuesque, que Pierre Karl Péladeau, le «roi des lockout», se porte à la défense des employés de l’État. Être souverainiste ne suffit pas à résoudre toutes les contradictions.

Malheureusement, le créneau de la remise en question du «modèle québécois» est déjà occupé. D’ailleurs, le PQ ne pourrait jamais être aussi crédible que la CAQ dans ce rôle. Que cela lui plaise ou non, il n’a pas vraiment d’autre choix que de se faire l’apôtre d’une social-démocratie à la québécoise. Les forces souverainistes sont plus morcelées que jamais. Un jour ou l’autre, il faudra bien reprendre les discussions pour en arriver à une forme d’alliance. Dix-huit mois de pouvoir péquiste ont provoqué la rupture d’un dialogue qui était déjà difficile. Rejoindre le camp des «lucides» éliminerait toute possibilité d’une reprise des discussions.

◆ ◆ ◆

Il est vrai que l’élection d’un gouvernement majoritaire rend moins urgent le choix d’un nouveau chef, mais toute la hargne que Stéphane Bédard ne manquera pas de manifester à l’Assemblée nationale ne remplacera pas des orientations claires et nettes. Durant l’interim qu’il avait lui-même assuré à la tête du PLQ, Jean-Marc Fournier donnait souvent l’impression de tuer le temps en attendant l’arrivée d’un véritable chef.

Les choses auraient pu être encore pires pour le PQ le 7 avril. Si la campagne avait duré une ou deux semaines de plus, la CAQ aurait très bien pu le coiffer au fil d’arrivée et former l’opposition nationale. La politique a horreur du vide. Il serait imprudent de laisser le champ libre à François Legault trop longtemps.

mdavid@ledevoir.com

VÉLO, AUTO

SUITE DE LA PAGE B 1

n’ont pas attendu le feu vert de Québec ou de la ville centre: au lendemain de l’accident mortel de cette semaine, ils ont permis la cohabitation des vélos et des piétons sur les trottoirs aux abords des «tunnels de la mort».

Le parti des maires Ferrandez et Croteau, Projet Montréal, propose déjà un code de la rue inspiré de Copenhague, d’Amsterdam et compagnie. La transformation de l’avenue Laurier Est, sur le Plateau, s’inspire en bonne partie de l’urbanisme à l’européenne: le maire Ferrandez a réduit l’espace fait aux voitures et a élargi les pistes cyclables et les trottoirs.

Protéger les 8 à 88 ans

Le code de la rue étudié sous toutes ses coutures par les chercheurs de l’Ecole polytechnique — et que le MTQ envisage d’implanter — irait encore plus loin: il nécessiterait un «changement de culture», du moins en ville, pour considérer les usagers de la rue comme responsables de la sécurité des autres usagers plus vulnérables. Comme aux Pays-Bas, au Danemark et ailleurs.

«Si tu fais le choix de conduire un véhicule qui met les autres en danger, c’est à toi de faire attention aux autres», résume Jean-François Bruneau. Si un cycliste heurte un piéton, il a un sérieux problème. Même chose si une voiture heurte un vélo.»

Tout un changement de culture, en effet. Les rues de Montréal ont parfois l’allure d’un derby de démolition entre camions, voitures, vélos et piétons. Sans oublier les voiturettes électriques pour personnes âgées, qui n’ont nulle part où rouler et doivent se faufiler entre piétons, voitures et camions. Un fauteuil motorisé a même été surpris à rouler en pleine autoroute 15 cette semaine.

La population vieillit. Les responsables du transport et de l’urbanisme doivent se préparer: ces voiturettes électriques pour les gens qui ont de la difficulté à marcher vont envahir l’espace public dans les prochaines années, explique Marie Demers, associée de recherche à la Chaire Mobilité et auteure du livre Pour une ville qui marche.

Le «code de la rue» venu d’Europe vise justement à protéger les gens les plus vulnérables. Les «8 à 88 ans», comme disent les chercheurs de Polytechnique. Dans certaines zones de villes allemandes comme Speyer ou Brühl, par exemple, il n’y a ni trottoir ni chaussée pour

ÉDITORIAL

HARPER C. COUR SUPRÊME

Processus bancal

Dans l'étonnante et inédite guerre que se livrent le gouvernement Harper et la juge en chef de la Cour suprême, on aurait tort de céder au manichéisme en se limitant à distinguer les bons (Beverley McLachlin) et les méchants (Stephen Harper). L'affaire doit faire comprendre une fois pour toutes que c'est l'ensemble du processus de nomination des juges de la plus haute cour qui doit être totalement repensé.

Les attaques de Stephen Harper, de son ministre et de ses conseillers à l'endroit de la Cour suprême sont empreintes d'un ressentiment malsain où affleure un mépris des institutions. Ce ressentiment tient évidemment aux décisions récentes de la Cour qui a déculotté le gouvernement de manière complète à plusieurs reprises; les deux plus importantes étant le rejet de la nomination du juge Marc Nadon et le récent renvoi sur la réforme du Sénat. Ces décisions empêchent le gouvernement Harper d'atteindre certains de ses objectifs les plus chers. Celui-ci semble toutefois oublier que c'est ainsi que le pouvoir doit être organisé en démocratie. «*Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir*», écrivait le grand Montesquieu.

Le ressentiment peut rendre ridicule. Par exemple lorsque le premier ministre Harper a affirmé sans rire vendredi que la décision du tribunal dans le cas Nadon allait «*créer des problèmes*



ANTOINE ROBITAILLE

pour recruter des juges du Québec à une institution nationale importante», la Cour suprême. Comme si les cours québécoises et le Barreau du Québec (18000 membres, dont plusieurs ont au moins 10 ans d'expérience) ne comptaient pas assez de candidats potentiels. M. Harper fait mine de se porter à la défense des Québécois en déplorant que ceux qui siègent aux cours fédérales n'aient plus accès à un siège au plus haut tribunal. S'il se souciait authentiquement de la présence du Québec en Cour suprême, il ne se serait pas aventuré

en septembre 2013 sur un chemin qu'il savait rempli d'embûches: la désignation du juge Nadon. Le résultat est déplorable: depuis la retraite du juge Fish en août 2013, la Cour tranche des litiges à huit juges plutôt que neuf; et c'est un des trois sièges réservés au Québec qui a été vacant tout ce temps-là. Dans la cause Nadon et dans celle sur la réforme du Sénat, entre autres, où ses intérêts étaient en jeu, le Québec était donc privé d'un tiers de ses représentants, en contravention avec une règle constitutionnelle.

Il est du reste piquant que tout le monde à Ottawa — juges, élus — se revendique de manière presque lyrique de la séparation des pouvoirs. Car le Canada est loin d'être un modèle en ces matières (voir l'affaire Laskin). La présente querelle aura mis en relief un fait surprenant: la juge en chef de la Cour suprême a accès à la courte liste des candidats à une nomination! Que la juge informe le politique de ses besoins est nécessaire est normal. Elle est une gestionnaire qui ne peut se passer de ces échanges avec l'exécutif qui tient les cordons de la bourse. Elle doit s'assurer en plus d'équilibrer son équipe, laquelle peut avoir des carences dans un champ juridique ou un autre. (Peut-être ne devrait-elle le faire que par écrit cependant, pour garder une distance?)

Chose certaine, rien ne justifie que le patron de la Cour consulte la courte liste des personnes qui pourraient devenir ses collègues. La coutume, comme on l'a désignée, crée une situation délicate où la juge en chef, en effet, peut se faire accuser — ce dont le gouvernement ne s'est pas privé — d'avoir voulu faire pression contre un candidat ou un autre. La séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif devrait être précisée et formalisée au Canada, et Ottawa ne devrait plus avoir la mainmise sur le processus de nomination des juges.

MIRABEL

Triste fin d'un éléphant

L'aéroport de Mirabel n'aurait jamais dû voir le jour. Montréal n'en avait pas besoin, comme la suite des événements allait le démontrer. Depuis 2001, tous les vols régionaux, nationaux, continentaux et internationaux sont réunis à celui de Dorval, qui a la capacité d'accueillir tout le trafic aérien pour encore plusieurs décennies. Ses installations pourraient accueillir jusqu'à 25 millions de passagers, soit presque le double des 14 millions d'aujourd'hui. Et si besoin est, on trouverait sans doute le moyen d'agrandir les installations actuelles.

Rêver que Mirabel puisse un jour reprendre du service et qu'à nouveau des passagers fréquentent son immense aérogare abandonnée est une utopie. Si jamais on devait fermer un jour Dorval pour le redéployer à Mirabel, l'actuelle aérogare ne répondrait pas aux besoins tels qu'ils le seront dans l'avenir. Puisque personne ne semble vouloir de cet édifice pour lui donner une autre vocation, aussi bien le démolir, comme entend le faire Aéroports de Montréal... à moins que ces prochains mois quelqu'un ne lève la main. Une solution inévitable sur le plan financier.

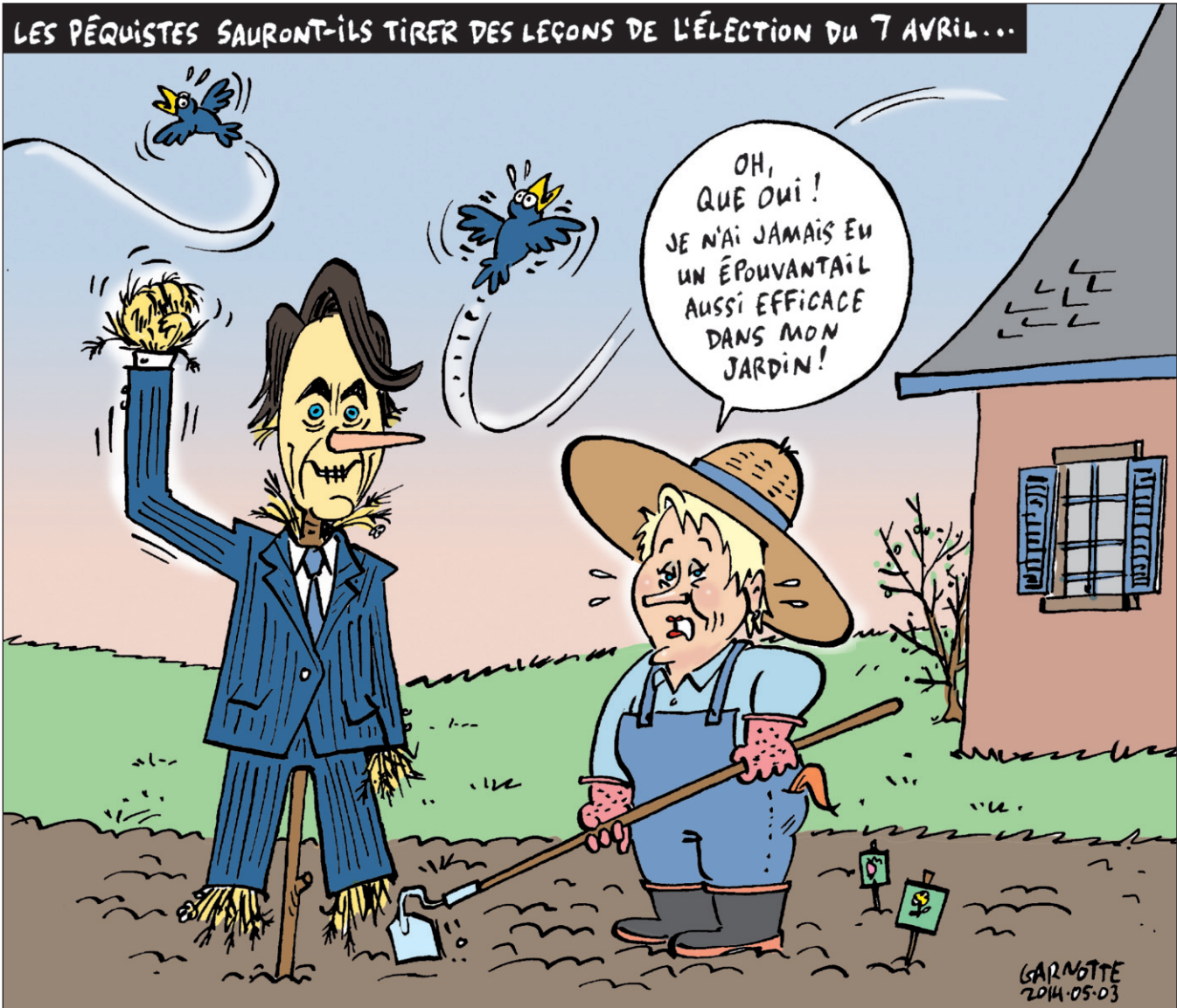
La disparition de cet édifice sera un événement triste. Oui, on peut pleurer la mort de cet éléphant blanc, car Mirabel, tel que conçu par des planificateurs déconnectés de la réalité, a entraîné une cascade de tragédies. Celle des expropriés de Mirabel d'abord, aux vies brisées inutilement. Celle des employés envoyés au chômage à sa fermeture. Celle de l'industrie montréalaise du transport aérien, dont le déclin a commencé avec l'ouverture de cet aéroport aux aspirations démesurées, aussitôt boudé par les compagnies aériennes qui ont dès lors commencé à fuir vers Toronto.

Le transfert à Dorval de tous les vols internationaux en 1997 et des vols nolisés en 2001 était la solution la moins dommageable au chapitre des coûts et des avantages à en tirer sur le plan économique. Mais cela n'allait pas sans entraîner des inconvénients aux Montréalais, du moins à ceux vivant dans l'axe des pistes de cet aéroport, qui doivent supporter une pollution sonore. Ce problème ne s'atténuera pas car, si les avions du futur seront plus silencieux, ils seront plus nombreux, tout comme les habitants des nouveaux quartiers qui se développent sous le passage des avions. La direction d'Aéroports de Montréal minimise à tort ce problème, refusant des discussions ouvertes avec les comités de citoyens. Son souci de faire croître les activités de transport aérien est légitime, c'est sa première responsabilité, mais elle ne doit pas oublier que cet aéroport est implanté au cœur d'une ville, non dans un champ.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUMINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Rouler à Montréal

Tout cycliste le sait mieux que quiconque! À Montréal, le sommet des axes routiers est atteint lorsque l'on arrive au boulevard Rosemont. Jusque-là, depuis le nord comme depuis le sud, ça monte! Aussi avais-je l'habitude d'amorcer ma descente du tunnel de la rue Saint-Denis, depuis le nord, en route vers mon lieu de travail, en prenant de la vitesse. Car il y a autre chose qu'un cycliste sait mieux que quiconque, c'est que, pour la plupart de ces tunnels (rues Saint-Denis, Saint-Hubert, Papineau et De Lorimier), la pente sud est moins abrupte que celle du nord. C'est dire qu'on peut profiter de la vitesse acquise dans la descente pour continuer à bonne allure lorsque parvenu au côté sud, filant vers le centre-ville.

Tout cela n'est cependant plus vrai depuis quelques années, alors qu'il faut maintenant aborder ces descentes avec beaucoup de précautions. La raison, c'est que le trafic routier a fortement augmenté. Il s'est accru, en fait, depuis que tout a été mis en œuvre sur le Plateau Mont-Royal pour éviter que les automobilistes empruntent d'autres voies que celles des artères principales que sont Saint-Denis, Papineau et De Lorimier. Pour le cycliste que je suis, la différence a été frappante. Depuis ce changement, je sais qu'il ne m'est plus possible d'espérer pouvoir passer sans me retrouver coincé entre un véhicule et le muret.

C'est donc sans trop de surprise que j'apprends le décès d'une cycliste!

Sylvain Campeau,
Montréal, le 29 avril 2014

Qui est responsable du fiasco de Mirabel?

Ne devrait-on pas savoir qui est responsable de ces décisions inefficaces? On parle de poursuivre les gens responsables de la corruption et d'obtenir remboursement pour le contribuable. Pourquoi ne montrons-nous pas du doigt ceux qui nous ont amenés sur cette voie de dépenses inutiles et qui ont mal été planifiées? N'est-ce pas ça, un gouvernement responsable? Qui sont les fonctionnaires et qui sont les politiciens (peu importe le parti) responsables de ce fiasco nommé Mirabel?

Il faut se résigner... On ne saura jamais! Vive la responsabilisation!

Richard Prigent
Le 2 mai 2014

REVUE DE PRESSE

Rob Ford, le symbole du mal

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Stephen Harper racontait l'anecdote jeudi lors d'un passage à Montréal: quand il était jeune et partisan des Maple Leafs de Toronto, il se tournait toujours vers le Canadien dès que les Leafs étaient éliminés... soit généralement vers la mi-janvier. La foule a rigolé — s'amuser des déboires sportifs des Leafs est une tradition sans cesse renouvelée depuis 1967.

Mais les nouvelles récentes en provenance de Toronto ne sont pas drôles pour autant, ont noté plusieurs chroniqueurs de la Ville reine cette semaine. On ne parle ici ni de hockey ni des élections provinciales du 12 juin, mais bien évidemment du «*maire catastrophe*» (dixit le *National Post*), Rob Ford. Le *Post* publiait d'ailleurs une caricature montrant une pancarte électorale du maire Ford où le slogan «*Re-elect Rob Ford*» était transformé en «*Re-habilitate Rob Ford*».

Le *Toronto Sun*, ancien allié du maire, est revenu à la charge pour demander que Ford cède sa place et qu'il se retire aussi comme candidat à la mairie (sur ce point, le *Sun* et le *Toronto Star* parlent d'une même voix). Combien de fois faudra-t-il qu'il s'humilie avant de comprendre qu'il doit se soigner sérieusement? demande le *Sun*. Le problème qu'il a ne se règlera pas par une thérapie d'un mois. Ford avait déjà promis de changer l'automne dernier. Il a depuis fait la preuve de son incapacité à se contrôler.

Le journal écrit en éditorial que l'excuse habituellement offerte par Rob Ford («*Je ne suis pas parfait*») ne justifie rien. Les Torontois ne sont pas parfaits en général, mais la grande majorité d'entre eux ne fument pas de crack, ne mentent pas toujours et ne sont pas associés à des gangsters. Surtout, ils ne sont pas maires, souligne le *Sun*. «*Ça suffit.*»

Pour la chroniqueuse Christie Blatchford (Postmedia), il n'y a toutefois pas

que le maire Ford qui soit à dénoncer dans cette saga. Les médias seraient autant à blâmer que Ford, pense-t-elle. Blatchford estime que plusieurs journalistes en font trop: faire le siège à la résidence du maire, poursuivre sa mère... Vont-ils camper en face du centre de réhabilitation? se demande-t-elle.

Blatchford se demande ce qu'on a vraiment appris de plus cette semaine. Rob Ford a un problème d'alcool? On le savait. Il est vulgaire et perd le contrôle lorsqu'il est saoul? On le savait. Il fume du crack? On le savait aussi. La ligne est mince, suggère-t-elle, entre «*l'intérêt public et ce que le public souhaite voir*», entre l'information pertinente et le voyeurisme.

Blatchford se demande également si le *Globe and Mail* devait payer 10000\$ pour acheter à un trafiquant de drogue les photos qu'il désirait — et qui confirmaient ce qu'on savait. C'est la deuxième fois qu'un média paie pour obtenir des images de Ford (le *Star* avait déboursé 5000\$ pour une vidéo). C'est là une pente très glissante, dit-elle.

Dans le *Toronto Star*, Carol Goar parle aussi de pente glissante — pour décrire le manque d'éthique ou de sens moral flagrant de plusieurs politiciens au Canada. Les exemples abondent, mais personne ne paie le prix, dit-elle. Pour autant qu'on agisse sans se faire arrêter, tout semble bon. Les dirigeants donnent l'impression qu'ils n'ont pas à jouer selon les règles, que les mauvaises actions n'ont pas de conséquences et que des demi-excuses suffisent à tout réparer.

Elle cite Rob Ford, Stephen Harper (mépris parlementaire), la mairesse de Brampton (Susan Fennell), l'ex-première ministre albertaine Alison Redford (qui n'a pas reconnu ses fautes, dit-elle), Jason Kenney (double jeu par rapport aux travailleurs temporaires étrangers), Pierre Poilievre (réforme électorale)...

«*Ce qui a changé, c'est que les malfaiteurs*

ne sont plus obligés d'accepter la responsabilité de leurs actions. Ils n'ont plus à démissionner. Ils ne reconnaissent pas que la confiance du public est ébranlée. Leur réaction, c'est de critiquer les journalistes, les juges ou les chiens de garde qui dévoilent ce qu'ils font.»

Prentice

À bien des égards, l'ex-ministre fédéral Jim Prentice est tout à l'opposé de Rob Ford: respecté, prudent, posé. Le VP de la Banque CIBC devrait annoncer dans les prochains jours qu'il se lance dans la course à la succession d'Alison Redford à la tête du Parti progressiste conservateur d'Alberta (PPCA, au pouvoir depuis 1971).

Dans le *Calgary Herald*, Don Braid écrit que Prentice a d'excellentes chances de gagner, étant donné son pedigree, ses liens solides avec l'Alberta, ses talents de politicien. Mais il se lance néanmoins dans une course hasardeuse: le PPCA est sûrement le parti le plus imprévisible, le plus impulsif et le plus chaotique au Canada, pense Braid. Les militants ont déjà choisi des chefs qu'on n'attendait pas. Mais surtout, il n'est pas dit que Prentice aurait le temps de remettre le parti sur ses rails d'ici les prochaines élections. Pour le moment, la Wildrose Alliance domine largement dans les sondages.

Chroniqueur à l'*Edmonton Journal*, Graham Thomson fait valoir que Jim Prentice a plusieurs qualités — intelligent et expérimenté, notamment —, mais aucune plus importante que le fait de n'avoir jamais été élu à Edmonton... Il pourra ainsi se distancier plus facilement de l'héritage controversé de Redford et Ed Stelmach.

Le Devoir

Sur Twitter: @gbcode

Les textes originaux sont liés à la version en ligne.

IDÉES

Se garder d'oublier

Le débat sur la charte était nécessaire, légitime et pertinent. Les ministres libérales Weil et St-Pierre réduisent les Québécois musulmans à un bloc monolithique.

EVELYNE ABITBOL
RACHID BANDOUB
DJEMILA BENHABIB
LEILA MAHIOUT*

Ainsi donc, à en croire les déclarations de Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, l'heure est à la «*guérison des blessures*» occasionnées par la charte de la laïcité proposée par le Parti québécois, alors que sa collègue Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales, a renchéri à ses côtés pour nous faire la promesse d'améliorer «*l'image*» du Québec à l'étranger, qui aurait été «*assurément*» ternie pour les mêmes raisons.

Curieux propos de la part de ces deux ministres, tenus avec empressement au lendemain de leur assermentation. Ni l'une ni l'autre n'a songé, un seul instant, à prendre quelque hauteur, quelque distance, quelque recul pour envisager notre avenir avec plus de sagesse et d'aptitude. Et surtout, quelle drôle de façon de résumer un débat sociétal aussi important et sensible en termes de «*blessures*», «*d'image*» et de «*guérison*».

At-on parlé pendant toutes ces longues et nombreuses années, et ce depuis 2006, pour ne rien dire? Car rappelons-nous qu'avant l'épisode de la charte, il y a eu les audiences de la commission Bouchard-Taylor. N'y a-t-il vraiment rien d'autre à retenir de cet exercice démocratique où l'on a entendu des témoignages rigoureux et percutants? N'y a-t-il vraiment rien à faire en matière de laïcité et d'accommodements religieux? N'y a-t-il vraiment rien d'autre à dire, au sujet de la forte mobilisation de la société civile, que de reproduire une rhétorique infantilissante: victime à l'égard des «*immigrants*» et forcément «*culpabilisatrice*» à l'endroit de la «*société d'accueil*»? Car il faut bien aller jusqu'au bout du raisonnement de M^{me} Weil: s'il y a des victimes, il y a forcément des coupables. Coupables de quoi, au juste?

Cette sémantique traduit bel et bien un état d'esprit au sein du Parti libéral, lequel démontre clairement, encore une fois, son incapacité à saisir la complexité de faire société ensemble, à cerner les défis auxquels fait face la nation québécoise en plus de méconnaître les préoccupations du vivre-ensemble à l'échelle internationale.

Que l'on ait été pour ou contre la charte, notre questionnement collectif était nécessaire, légitime et pertinent. Au moment d'un nouveau départ pour le Parti libéral au pouvoir et à l'heure d'un douloureux bilan pour le Parti québécois, il serait suicidaire, dans un cas comme dans l'autre, de jeter le bébé avec l'eau du bain et surtout de faire semblant que ce débat n'a jamais existé. Se garder d'oublier, voilà le défi des uns et des autres. Car force est de reconnaître que nous avons cheminé comme société, et ce, en assumant nos divergences idéologiques et politiques.

Le débat est un outil à part entière de la démocratie et non fatalement le symptôme d'un mal-être ou d'un malaise. À travers ce levier, nous retrouvons le sens de la citoyenneté et l'envie d'agir collectivement. Cependant, débattre suppose un cer-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Avant l'épisode de la charte, il y a eu les audiences de la commission Bouchard-Taylor. N'y a-t-il rien à retenir de cet exercice démocratique?

tain sens civique, l'acceptation du jeu démocratique, du pluralisme. Bref, cessons de dramatiser les divergences et surtout de cataloguer la confrontation des points de vue en termes de «*victimes*» et de «*coupables*»! Débattre nécessite, enfin, une façon d'appréhender le monde loin du déni, des accusations et de la partisanerie. Ceux qui prétendent que ce débat sociétal est clos se trompent lourdement, les raisons de son existence n'étant pas conjoncturelles mais structurelles. C'est un peu comme la dette, monsieur Couillard!

D'une façon générale, la problématique de la séparation des pouvoirs politiques et religieux est récurrente en démocratie. Dans le cas qui nous préoccupe, c'est-à-dire celui du Québec, la question de l'existence de notre nation, de son émancipation et de son devenir n'est pas chose du passé. Le caractère particulier, au sein de la fédération canadienne, du Québec, assujéti à une Constitution ainsi qu'à sa Charte canadienne des droits et libertés (qu'il n'a pas signée en 1982, qui consacre dans son préambule la «*suprématie de Dieu*», «*la primauté du droit*» et qui promeut le bilinguisme et le multiculturalisme comme idéologie d'État), fait partie du problème et non de la solution.

Si M^{me} St-Pierre avait porté une attention particulière à toutes ces questions, à l'échelle internationale, elle aurait certainement réalisé que les questions du vivre-ensemble font largement débat ailleurs dans le monde, que ce soit en Occident, en Orient ou encore au Maghreb. Elle aurait aussi compris que ce qui ternit «*l'image du Québec*» dans le monde, ce n'est pas son envie de définir sa propre destinée en débattant de tous ces sujets comme le font tous les autres pays, mais l'incapacité de son État à tracer une ligne claire entre le politique et le religieux en raison d'une interprétation trop large de la liberté de religion, confondue avec la liberté de conscience.

Pensons à l'histoire de la petite fille de cinq ans en maternelle obligée de porter un casque insonorisé de façon à la «*prémunir contre la musique*» dans une école publique de Montréal, histoire qui

fit le tour du monde. Pensons à la secte de Lev Thaor qui a fui Israël pour le Canada. Pensons aussi au kirpan, poignard à double tranchant, permis dans les écoles et interdit à l'Assemblée nationale (pour le moment). Et que dire du crucifix qui trône sur la tête du président de l'Assemblée nationale, symbole accroché par Duplessis pour justement marquer l'alliance qui unissait l'État et la religion?

Quant à M^{me} Weil, si elle avait affiché une plus grande ouverture lors des audiences de la commission parlementaire sur le projet de loi 60, elle se serait rendu compte que les immigrants de culture musulmane ne constituent pas un bloc monolithique. Cette disposition lui aurait probablement évité de s'enfermer dans une posture essentialiste qui relève d'une forme de racisme et qui prétend, comme elle l'a soutenu, que «*la communauté maghrébine a été particulièrement blessée par la charte des valeurs du Parti québécois*».

Nous sommes d'origine maghrébine et nous avons soutenu la charte. Plus encore, nous l'avons défendue sous la bannière du Parti québécois aux dernières élections. Nous n'accepterons pas que nos voix soient étouffées, bâillonnées ou encore oubliées, car nous sommes d'abord et avant tout des Québécoises et Québécois, citoyennes et citoyens laïques avant toute considération.

Et pour nous, définir les contours du vivre-ensemble au Québec dans une société démocratique, pluraliste et multithnique est une urgence, surtout à l'ère de la mondialisation, de la montée des intégrismes religieux, des mouvements d'extrême droite et de la prolifération des communautarismes, de l'intensification des flux migratoires et de la nécessaire exigence des solidarités internationales.

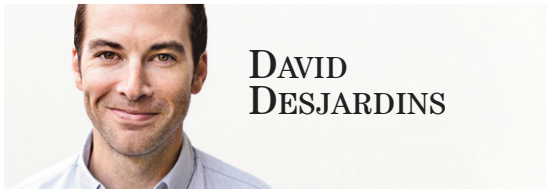
* Les quatre signataires ont été candidates du Parti québécois aux élections du 7 avril. Une cinquième, Yasmina Chouakri, ayant repris ses activités professionnelles, n'a pas cosigné ce texte pour respecter son devoir de réserve et de neutralité.

se jouer en Afrique dans les 20 ou 30 prochaines années. Trop souvent, en politique étrangère, nous avons tendance à ne pas prendre en compte nos intérêts pour nous réfugier dans la seule action humanitaire, vieil héritage de notre passé missionnaire. [...]

J'ai dit au début de cette présentation que le Québec existait dans le monde. En terminant, j'aimerais dire que rien ne garantit qu'il existera demain. Certains signes pourraient d'ailleurs nous inquiéter. À Paris, le mot «*Canada*» est de retour. On l'utilise de plus en plus pour désigner le Québec. Sur le plan politique, on les comprend, les Français ne savent plus trop où nous en sommes. Sur le plan de la coopération, les accords de reconnaissance mutuelle des diplômés et des compétences n'ont pas eu de successeurs depuis deux ans. Cela fait longtemps que notre présence en France n'a pas été aussi diffuse. Seuls francophones sur un continent de 350 millions d'anglophones, nous n'avons pas vraiment le loisir de laisser cet écart se creuser entre le Québec et la France.

En terminant, je voudrais vous citer un vieil ami du Québec, le sénateur socialiste Jean-Pierre Chevènement, à qui j'ai récemment demandé ce qu'il avait à dire aux Québécois qui désespéraient parfois de la France: «*Nous avons en commun un combat pour maintenir le français non pas seulement comme langue, mais comme culture et comme civilisation. Chez nous comme chez vous, il y a des hauts et des bas. C'est embêtant quand les bas se conjuguent. Mais les bas ne durent pas toujours et il faut avoir confiance dans le génie français. Il ne se perdra pas.*»

Darwin et les transports



DAVID DESJARDINS

Il y a, au-dessus du chemin de la Canardière et de la 18^e Rue, deux viaducs plus petits mais semblables à celui sous lequel est morte une cycliste de 33 ans à Montréal en début de semaine.

Ici, le trottoir est trop étroit pour y marcher avec son vélo si on croise un piéton. Sur la route, la chaussée est tellement vérolée qu'on dirait la piste Hô Chi Minh.

Il n'y a pas d'autre moyen pour rentrer chez moi à vélo, à moins de remonter plusieurs kilomètres au nord, ou de descendre vers les échangeurs, de prendre un minuscule tronçon de piste cyclable (détour de 2km) pour ensuite rouler dans la rue de l'incinérateur où circulent des cortèges de camions à benne. Là encore, la chaussée semble avoir été pilonnée par la DCA.

Sous ces ponts, il y a des autobus, des camions, des autos qui roulent à tombeau ouvert jusqu'au prochain feu de circulation. Un jour un cycliste va s'y faire tuer.

Parce que la ville n'est pas conçue pour les vélos. Et parce que le trafic automobile a le pouvoir de pousser les âmes les plus tendres à une impatience qui confine à la débilité mentale.

Je patauge dans les lieux communs, vous trouvez? J'aimerais bien que ce soit l'inverse. Pas pour faire plus original autant que pour pouvoir constater autre chose que la banalité de cette bêtise qui m'affecte aussi: en auto, je dois parfois me parler pour ne pas sombrer dans les abysses de la rage au volant. 99% du temps, à cause des autres automobilistes qui ne signalent pas leurs intentions, grillent un feu rouge, font un dépassement dangereux. Parfois la faute aux cyclistes qui roulent à contresens, zigzaguent, se fauillent entre les voitures. Ou alors c'est un piéton qui se croit seul au monde.

Les cons sont partout, et légion. Mais surtout dans nos chars, où nous devenons souverains de l'espace bitumé dans un rayon de quelques mètres. De petites principautés en mouvement, payées avec nos taxes, oh que oui, madame.

Mais ceux qui violent ces frontières imaginaires sont plus vulnérables, moins rapides, et ne résisteront pas au rempart d'acier et de tôle qui file à 50 à l'heure.

C'est pas mal là que se termine tout le débat sur la place des cyclistes dans les rues, sur leur sécurité, à qui elle incombe. Plus le véhicule peut faire de dommages, plus il est difficile à arrêter, plus la responsabilité de son conducteur est grande.

Même si le plus petit joue avec sa vie? Surtout.

Et la loi? Pour le moment, elle prévoit que la route appartient à tous. Si c'est le cas, elle devrait être sécuritaire pour tous aussi. Y compris pour les cons, ou ceux qui manquent de jugement? Surtout.

Ou alors il faudra qu'on l'aménage en conséquence, qu'on prévienne des voies d'évitement, qu'on interdise carrément l'accès à certains passages dangereux et mette les kamikazes à l'amende. Faut aussi que les cyclistes comprennent que ce n'est pas un concours d'incivilités.

Mais alors, qu'on traque et qu'on accable aussi de contraventions tous les connards qui ouvrent leur portière sans regarder ce qui vient derrière et qui tournent au coin de la rue sans même jeter un œil au rétroviseur, lesquels, en combinaison avec l'état pitoyable des routes, m'envoient jouer dans le trafic au milieu de la rue.

Les pistes cyclables? J'en emprunte une, depuis un mois, le long du boulevard Lebourgneuf. Typique: sur un kilomètre, elle doit bien traverser une dizaine d'accès à des stations-service, à des condos, à d'autres commerces. Autant d'occasions pour ceux qui en sortent ou qui y entrent de me couper le chemin sans jamais regarder.

Je suis donc plus en sécurité sur la route — parfois au beau milieu —, dans le cœur du trafic, où j'appartiens à cette espèce d'organisme en mouvement, m'y intègre. Je me rends alors visible. Incontournable dans tous les sens du terme. Si je respecte le code?

Comme les automobilistes. Avec la même latitude, la même prudente désobéissance. Si je me fais prendre, je payerai le ticket. Vous devez comprendre, par contre, que, pour éviter que le camion à côté duquel j'attends au feu de circulation me passe sur le corps en tournant à droite, il est parfois plus sécuritaire de brûler le feu rouge pour le devancer.

Mais je sais que les automobilistes ne comprennent pas. Qu'ils ont la rage au cœur. Ce qui me mystifie parce que je ne saisis même pas pourquoi, chaque année, nous avons cette discussion. C'est pas une question de majorité. C'est pas une question de jugement. Ni de masse critique. Même pas d'infrastructures. De civisme? Mets-en. Mais d'intelligence, surtout, qui doit primer l'instinct carnassier.

C'est pas le plus gros qui doit gagner. C'est même l'inverse. Toute l'idée de la civilisation repose là-dessus: le plus fort veille à l'intégrité du plus faible pour que nous puissions avancer ensemble. L'évolution dans les transports n'est pas une expérience darwiniste, c'est tout.

LE QUÉBEC DANS LE MONDE

Regard d'un correspondant à Paris

CHRISTIAN RIOUX

Extraits de la conférence prononcée par le correspondant du Devoir à Paris, Christian Rioux, lors de la rencontre des Amis du Devoir à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de presse, le 1^{er} mai.

Il m'a toujours semblé que le rôle d'un correspondant québécois à l'étranger, du moins d'un correspondant du *Devoir*, c'était bien sûr de couvrir l'actualité, mais plus fondamentalement de le faire en essayant de plus possible d'éclairer nos débats. Bref de trier dans la multitude et le fouillis du monde ce qui peut servir. Non pas ce qu'il faudrait copier servilement, mais ce qui peut éclairer, stimuler, motiver. Car, il y a une façon québécoise de voir le monde et de penser le monde. Habitué à lire le monde à travers le *New York Times*, le *Globe & Mail* ou le *Nouvel Observateur*, nous oublions trop souvent que chaque peuple a sa vision du monde et des intérêts qu'il y poursuit. En matière d'actualité internationale, nous, Québécois, avons trop souvent tendance à mettre de côté notre sensibilité propre, notre vision des choses, nos centres d'intérêt. [...]

N'est-ce pas ce à quoi on a assisté dans le récent débat sur la laïcité où l'on a vu quelques-uns des principaux défenseurs des bienfaits de la mondialisation tenir un discours qui nous incitait subitement à oublier ce qui se passait [ailleurs] pour ne plus voir que le Canada et l'Amérique du Nord? Pour beaucoup de partisans de la mondialisation, le monde semblerait donc se limiter à l'univers anglo-américain [...]

J'ajouterais qu'en cette époque de mondialisation qui en est malheureusement souvent une d'homogénéisation de l'information et des opinions, les Québécois ont plus que jamais besoin de penser le monde, non pas en oubliant le Canada et l'Amérique [...], mais sans les œillères canadiennes et nord-américaines qu'on leur impose si souvent. Dans ce contexte, penser l'information internationale en fonction de nos intérêts, de nos sensibilités devient non seulement une exigence pour assurer la diversité de l'information, mais aussi une question de survie. Avec la mondialisation et la concentration des médias, le simple fait d'aller voir ailleurs, ailleurs que dans le monde anglo-américain, devient une arme contre la pensée unique et représente une bouffée d'air frais salutaire sans laquelle l'asphyxie menace nos débats. [...]

Des intérêts, le Québec en a toujours dans le monde, exactement comme pouvaient en avoir les Canadiens français de l'époque d'Henri Bourassa, qui fut probablement le meilleur analyste des enjeux de la Première Guerre mondiale. Nous n'avons pas à puiser notre inspiration bien loin. Prenez l'action de la France au Mali et en Centrafrique. Comment expliquer l'attitude pingre et lâche du Canada qui n'a accepté de prêter qu'un seul avion à la France, et cela, après trois semaines de tergiversations? Il vient pourtant d'en envoyer six en Ukraine, sans oublier les 500 observateurs pour l'élection présidentielle qui vont se piler sur les pieds. On s'explique encore moins le silence des représentants du Québec devant une telle attitude qui semble faire fi du fait que l'avenir de la Francophonie va pourtant

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héléne Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Mylles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazzelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michele Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stora (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Dossé, Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmann, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

SCIENCES

Ces ondes omniprésentes dans nos vies

Absolument personne n'y échappe sur la planète. Autant à l'intérieur de nos habitations que dans le fond de la campagne, nous sommes tous exposés aux champs électromagnétiques engendrés par les radiofréquences émises par les tours de téléphonie cellulaire, les antennes de radiodiffusion (télévision et radio), les téléphones cellulaires, ainsi que les bornes Bluetooth et Wi-Fi donnant accès à des réseaux Internet sans fil. Alors que ces différentes sources d'émissions se multiplient dans notre environnement, plusieurs redoutent leurs effets sur la santé. La science nous démontre qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter dans les conditions actuelles.

PAULINE GRAVEL

Au début du mois d'avril, un groupe d'experts qui avait été mandaté par la Société royale du Canada pour vérifier si le Code de sécurité 6 (CS6) fournissait toujours une protection adéquate contre les possibles effets nocifs sur la santé des radiofréquences émises par les divers dispositifs de communication sans fil publiait ses conclusions qui étaient plutôt rassurantes. Selon le comité d'experts, les normes proposées par Santé Canada sont tout à fait sécuritaires.

Santé Canada a créé en 1991 le CS6 qui établit des limites d'émission que les fabricants doivent respecter afin que la population générale soit exposée à des niveaux sécuritaires. Ces limites, qui visent à nous protéger de l'effet thermique des ondes, sont déterminées en mesurant les intensités auxquelles on observe un échauffement de 1°C des tissus biologiques. Ce seuil est ensuite atténué d'un facteur 50 (c'est-à-dire qu'il est divisé par 50). Ces limites sont identiques à celles recommandées par diverses organisations internationales.

Après avoir passé en revue toutes les études scientifiques qui ont été publiées depuis la dernière révision du CS6 survenue en 1999, le comité d'experts en est arrivé à des conclusions qui font consensus à travers le monde : aucune étude solide n'indique que l'exposition à des niveaux de rayonnements ne dépassant pas les normes actuelles du CS6 pourrait induire des effets néfastes sur la santé humaine.

Compte tenu des résultats parfois contradictoires obtenus par certaines études, les experts n'ont analysé que ceux qui avaient pu être reproduits dans plus d'une étude effectuée selon les règles de l'art en science, c'est-à-dire avec une méthodologie rigoureuse.

Le comité recommande néanmoins à Santé Canada de poursuivre les recherches visant à éclaircir le lien possible entre les radiofréquences et le cancer, et d'étudier plus avant le problème de l'hypersensibilité électromagnétique afin de pouvoir offrir des traitements aux personnes qui en souffriraient.

En France

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en France déposait le 15 octobre 2013 les résultats de son évaluation des risques liés à l'exposition aux radiofréquences. Les conclusions de cette évaluation basée aussi sur une revue de la littérature scientifique internationale ne mettent pas non plus en évidence « d'effets avérés sur la santé ». L'ANSES affirme que « certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables ».

L'agence française recommande donc aux adultes qui font un usage intensif du téléphone cellulaire « de recourir au kit mains libres » et de privilégier l'acquisition de téléphones affichant les débits d'absorption spécifique (DAS) les plus faibles. Elle incite également à « réduire l'exposition des enfants au téléphone portable ». Elle préconise « l'affichage du niveau d'exposition maximal engendré (le DAS par exemple) par les dispositifs émetteurs de champs électromagnétiques destinés à être utilisés près du corps », comme les téléphones, les tablettes tactiles, les moniteurs pour bébés.

Téléphone et cancer

Tous les organismes sanitaires du monde ont considéré avec attention les résultats de la grande étude Interphone qui visait à vérifier si l'utilisation du téléphone cellulaire durant au moins dix ans augmentait le risque de tumeurs du cerveau (gliomes et méningiomes), du nerf acoustique et de la glande parotide, trois tissus susceptibles d'absorber l'énergie des radiofréquences émise par les téléphones cellulaires. L'étude fut menée dans 13 pays, dont au Canada.

Les données d'Interphone qui ont été publiées en mai 2010 n'ont pas démontré que l'utilisation du téléphone cellulaire était associée à un risque accru de cancer cérébral. Seul un doute est apparu chez les plus grands utilisateurs, parlant en moyenne plus d'une demi-heure par jour, lesquels semblaient être un peu plus à risque de développer un gliome. « C'est un résultat qui est très faible au niveau statistique, mais il y a tout de même une raison d'être vigilant. Poursuivre les recherches est la seule façon de résoudre cette incertitude, sinon on se posera les mêmes questions dans 10, voire 20 ans », affirme le professeur d'épidémiologie à l'Université de Montréal Jack Siemiatycki, qui était au nombre des chercheurs d'Interphone. L'émergence de ce doute a néanmoins conduit le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation



THOMAS COEX AGENCE FRANCE-PRESSE

De nombreuses personnes ici ou ailleurs dans le monde se disent hypersensibles aux ondes électromagnétiques et attribuent leurs multiples maux à la présence de ces ondes. Les scientifiques ne nient absolument pas que ces personnes souffrent, mais ils affirment catégoriquement que leurs symptômes ne sont pas reliés à l'exposition aux ondes.

mondiale de la santé à classer les radiofréquences comme « possiblement cancérogènes ».

Au niveau cellulaire

Plusieurs citoyens se demandent si les radiofréquences n'auraient pas des effets plus subtils, au niveau des cellules, par exemple, qui à la longue finiraient par compromettre la santé.

La professeure Catherine Yardin du Service d'histologie, cytologie et cytogénétique du CHU Dupuytren à Limoges, en France, s'est appliquée à vérifier si les radiofréquences dans la gamme de la téléphonie cellulaire pouvaient entraîner le phénomène d'apoptose chez des cellules neuronales humaines et des rats. « L'apoptose est le suicide que s'infligent les cellules quand elles voient que l'environnement leur est défavorable », explique la chercheuse qui avoue avoir eu un doute après une première série d'expériences. On s'est toutefois rendu compte qu'il s'agissait d'un effet thermique [voir article ci-contre]. L'effet qu'on avait observé était dû à un dysfonctionnement de notre système d'exposition qui, en dispensant des doses bien supérieures aux normes, avait entraîné un échauffement des cellules. Or, quand les cellules sont menacées par une élévation thermique, elles activent divers mécanismes de défense pour essayer de revenir à la température antérieure. Pour vérifier que c'était bien l'augmentation de température qui avait tué nos cellules, nous avons augmenté la température dans l'étuve de deux degrés et nous avons obtenu exactement les mêmes résultats ». Somme toute, les chercheurs de Limoges n'ont pas noté d'accroissement du taux d'apoptose chez les cellules nerveuses qu'elles avaient exposées aux radiofréquences.

M^{me} Yardin fait par ailleurs remarquer qu'on ne peut pas comparer l'exposition d'une cellule à l'intérieur d'une étuve à celle d'un corps entier à un téléphone, car « le corps humain est doté de mécanismes de régulation pour combattre et compenser l'échauffement qui sont beaucoup plus compétents que ceux d'une cellule isolée ».

Mais, exposer des cellules aux radiofréquences pendant de courts moments permet-il vraiment de vérifier l'effet d'une exposition constante aux radiofréquences telle que nous la vivons quotidiennement? « Il n'y a pas d'effet

cumulatif. C'est pour la même raison que l'on peut rester très longtemps devant un feu de cheminée sans pour autant brûler », répond M^{me} Yardin.

L'équipe de Limoges a par ailleurs exposé des cellules humaines fœtales provenant du liquide amniotique prélevé dans le cadre d'une amniocentèse à des ondes de la gamme des téléphones cellulaires. L'examen des chromosomes de ces cellules n'a révélé aucune variation dans le nombre de chromosomes, de même qu'aucun remaniement ou cassure chromosomiques.

« C'est en effet un peu discordant d'affirmer d'une part qu'il n'y a pas d'effet et d'autre part de dire qu'il faut continuer à chercher. Mais il est très difficile de prouver qu'il n'y a rien. Il faudrait que l'on vérifie tout et on ne peut jamais tout regarder », commente la P^{re} Yardin.

Le biophysicien Normand Mousseau de l'Université de Montréal abonde dans le même sens : « par précaution, il faut continuer à faire des recherches, pour vérifier qu'on n'a rien oublié. Mais si jamais on trouve quelque chose, ce sera des effets très faibles, car on aurait déjà détecté des effets significatifs depuis 20 ans qu'on utilise les téléphones cellulaires sur la planète », dit-il.

Hypersensibilité

De nombreuses personnes ici ou ailleurs dans le monde se disent hypersensibles aux ondes électromagnétiques et attribuent leurs multiples maux (céphalées, douleurs, fatigue, dépression) à la présence de ces ondes. Les scientifiques ne nient absolument pas que ces personnes souffrent, mais ils affirment catégoriquement que leurs symptômes ne sont pas reliés à l'exposition aux ondes. « Dans le cadre d'études où ces personnes ne savent pas si elles sont exposées ou non à des ondes, elles obtiennent le même taux de bonnes réponses que la population générale », précise M^{me} Yardin. Dans la plupart des rapports, on parle d'effet nocebo, qui est l'inverse de l'effet placebo : vous pensez être exposé à quelque chose de nocif, de toxique, et du coup vous développez un effet nocebo, vous en venez à présenter des symptômes. Il faut néanmoins prendre en charge ces personnes », explique M^{me} Yardin.

La vraie nature des radiofréquences

PAULINE GRAVEL

La nature des interactions qui ont lieu entre les ondes électromagnétiques et l'organisme humain dépend de la fréquence de ces ondes, soit le nombre d'oscillations par seconde. Plus cette fréquence est élevée, plus les ondes, ou les particules auxquelles elles sont associées en vertu de la dualité onde-particule décrite par la mécanique quantique, sont dotées d'énergie. Ainsi, les ondes de très hautes fréquences, telles que les rayons gamma émis par les substances radioactives, les rayons X et les ultraviolets, possèdent suffisamment d'énergie pour arracher un électron aux atomes et casser une liaison chimique, voire « changer la chimie du corps et causer le cancer », souligne le physicien Normand Mousseau de l'Université de Montréal. C'est pourquoi on les dénomme « rayonnements ionisants ».

Les fréquences des ondes radio qui sont utilisées pour le transport d'informations dans les technologies de communication sans fil sont quant à elles beaucoup plus basses, et de ce fait beaucoup moins énergétiques. L'énergie que véhiculent les particules associées aux radiofréquences est trop faible pour ioniser la matière, pour arracher un électron et provoquer des ruptures dans les liaisons chimiques. C'est pourquoi on les considère comme des rayonnements non ionisants.

Pas d'effet cumulatif

« Ce qui importe, ce n'est pas la somme de toutes les ondes émises par les diverses sources auxquelles nous sommes exposés, mais plutôt l'énergie d'un seul photon. Pour être capable de briser une liaison chimique, il faut que chaque photon ait suffisamment d'énergie pour arracher un électron. Même s'ils sont 1000 photons de même énergie à traverser la matière, ils ne réussiront pas plus à arracher un électron », explique M. Mousseau en donnant l'exemple des canons. « Si les Parisiens voulaient attaquer l'Angleterre et que chacun de leurs canons pris individuellement ne peut atteindre l'Angleterre, ce n'est pas en réunissant 1000 canons qu'ils y arriveront plus. »

Le principal effet biologique des champs électromagnétiques produits par les radiofréquences est donc uniquement de nature thermique. Cette propriété est mise à profit dans les fours à micro-ondes, qui émettent dans la gamme des radiofréquences. C'est aussi cet effet thermique qui est pris en compte dans l'établissement des normes de sécurité.

Le niveau d'exposition

L'intensité du champ électromagnétique s'atténue rapidement à mesure que l'on s'éloigne de la source d'émission des ondes. L'intensité à laquelle nous sommes exposées est de l'ordre d'environ 1/distance². Les antennes de téléphonie cellulaire, les tours de radiodiffusion, les bornes Wi-Fi et les téléphones cellulaires émettent des ondes dans toutes les directions comme dans une sphère, ou à partir d'un point qui s'ouvre sur un cône. M. Mousseau compare le phénomène à un caillou qui frappe une étendue d'eau. « Au début, la vague est élevée. Puis, elle diminue à mesure qu'elle s'éloigne du point d'impact parce que l'énergie [qui est conservée] est répartie sur un périmètre de plus en plus grand. L'énergie émise par une borne est constante, mais comme elle doit être répartie sur une surface qui augmente avec la distance, elle s'atténue selon l'inverse de la surface de la base du cône ou de la sphère, soit ¼ $\pi \times r^2$. »

Le téléphone cellulaire est clairement le dispositif qui nous expose le plus aux radiofréquences, car on le tient très près de la tête. En raison de sa proximité, on évalue dans son cas le niveau d'exposition à la puissance absorbée par masse de tissu, une valeur qu'on appelle débit d'absorption spécifique (DAS) et qui s'exprime en Watt/kg de tissu. « Le téléphone cellulaire ne provoque a priori aucun effet d'échauffement, mais s'il augmentait la température corporelle d'un degré, ce ne serait pas dangereux car notre corps est capable de compenser cet accroissement par des mécanismes de régulation thermique, comme la sudation », précise Richard Leonelli au Département de physique de l'Université de Montréal.

À l'inverse, les compteurs intelligents de nouvelle génération d'Hydro-Québec figurent parmi les dispositifs qui émettent les moins grandes densités de puissance (de l'ordre de 55 μ W/m², alors que celle de la tour de radiodiffusion de Radio-Canada sur le mont Royal est de 120 000 μ W/m²). Et en plus, ils n'émettent en moyenne que 83 secondes par jour.

« Selon le code de sécurité 6 de Santé Canada, on peut sans danger être exposé à une densité de puissance de quelque 6 W/m². Pour atteindre cette limite, il faudrait que vous installiez au moins 1000 bornes Wi-Fi dans votre maison », donne en exemple M. Leonelli.